



PARKING DES TABLES CLAUDIENNES

107 PLACES DE
STATIONNEMENT EN
SUPERSTRUCTURE LYON 1
(69)



MAÎTRISE D'OUVRAGE : Grand Lyon
PROGRAMME : Parc de stationnement de 107 places pour résidents en superstructure et réparties sur 7 niveaux
MISSION : Conception et suivi architectural
SHOB : 2 910m²
MONTANT DE L'OPÉRATION : 2,6 M€
TYPE DE FINANCEMENT : Public
LIVRAISON : 2010

ARCHITECTE : Atelier Thierry Roche & Associés
BET & MANDATAIRE : Ingérop

Le 14 rue des Tables Claudiennes présente la particularité d'être localisé sur un site complexe et sensible d'un point de vue archéologique : les pentes de Croix-Rousse. L'intégration du parc de stationnement repose donc pour l'essentiel sur une approche patrimoniale.

Le tissu environnant est dense. Un immeuble du 18ème en R+6 et un autre du 19ème en R+4 avoisinent l'équipement de part et d'autre. La hauteur du projet répond par conséquent à une logique d'épannelage. Ainsi, les façades Est et Sud sont en mitoyenneté avec les bâtiments environnants. En revanche, celle à l'ouest surplombe largement le 12 rue des Tables Claudiennes. Pour rompre le côté abrupte d'un pignon borgne, des panneaux en pavés de verre permettent un éclairage naturel des étages supérieures du parking et animent la façade. Cette dernière étant visible depuis la colline de Fourvière, le couronnement du parc a aussi été dynamisé avec une toiture terrasse centrale. Elle sépare deux toitures à deux pans en tuiles offrant alors une ligne d'épannelage sobre et originale.

Même si le contemporain est privilégié, le parking revêt toutefois un caractère croix-roussien : des ouvertures respectueuses des proportions alentours et un soubassement en béton bouchardé sur deux niveaux. En partie supérieure de façade au béton lasuré, le rythme est donné par des ouvertures persiennées. L'usage de béton brut et d'une faille vitrée appelle une césure spatiale et historique.

L'équipement, qui compte 107 emplacements répartis sur 7 niveaux desservis par deux ascenseurs hydrauliques à voiture, est fondé sur des pieux forés tubés d'une vingtaine de mètres de profondeur : la conformité vis-à-vis des contraintes énoncées par les archéologues et la commission des Balmes est respectée.



Crédits photos : Gaudin Ramet

